

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2014

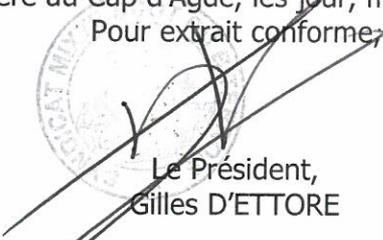
Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 36 Votants : 49 Suffrages exprimés : 49 Vote Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 16 juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Dominique GARCIA, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux .</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Jean-François GUIBBERT, Catherine CORBIER, Gérard MILLAT, Claude VISTE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Philippe CALAS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Bruno ENJALBERT, Océane DELBAERE, Alexandra FUCHS, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAU, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-François GUIBBERT, Gérard ABELLA, Gilles D'ETTORE, Hervé OBIOLS, Michel HERAIL, Patrick SOL, Didier BRESSON, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Serge PESCE, Michel SUERE, Dominique GARCIA, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs Alain CARALP, Jordan DARTIER, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Alexandra BOUISSY</p>
Date de convocation 6 JUIN 2014	
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	
Délibération N° 2014-30	<u>Rapporteur : Le Président</u>
Contrôle de légalité	<p>La Fédération Nationale des SCoT est une association qui regroupe les Etablissements publics de SCOT afin de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.</p> <p>Cette volonté de « fédération » et de mise en réseau s'adresse tant aux élus de ces établissements publics qu'à leurs techniciens. Ses principaux objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- relayer les attentes des maîtres d'ouvrage de SCoT au niveau national et assurer un portage politique des enjeux et attentes liés aux SCoT grâce à l'implication forte des élus et gérer les partenariats ;- constituer une plateforme d'échanges et de capitulation d'expériences sur différents thèmes en adéquation avec la variété des besoins des structures porteuses de SCoT ;- Etre disponible et réactif sur le terrain grâce aux 8 référents territoriaux par grands secteurs géographiques,- Assurer une veille juridique pour l'ensemble des adhérents et préparer des contributions sur les textes législatifs en projet. <p>Compte tenu de l'appui que peut apporter ce réseau d'acteurs élus et professionnels, il est proposé au Comité Syndical d'examiner la proposition d'adhésion du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 2500 euros pour l'année 2014 (crédits inscrits au budget primitif). Ce montant correspond à la strate de population du périmètre du SCoT</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADHERER** à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2014 moyennant une cotisation de 2500 €, les crédits ayant été inscrits au budget.
- **DE DESIGNER** Monsieur Michel SUERE, 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant du SCoT du Biterrois à l'assemblée générale de la Fédération des SCoT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré au Cap d'Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE